



Pourcentage pris par l'état sur héritage

Par **stella7808**, le **15/10/2014** à **10:40**

Bonjour

Quel pourcentage l'état prend il sur un héritage de 60000 d'une personne décédée à 78 ans.
(héritage ligne directe petits-enfants)
Merci.

Par **janus2fr**, le **15/10/2014** à **11:35**

Bonjour,

Vous parlez d'un héritage grand-parent / petits-enfants, mais il faudrait savoir si c'est un legs ou si les petits-enfants viennent en représentation de leur parent pré-décédé.
En effet, dans le premier cas, l'abattement n'est que de 1594€ alors que dans le second, il est de 100000€.

Par **stella7808**, le **16/10/2014** à **11:07**

Merci pour votre réponse.

En fait je me renseigne pour le compte de mon ex-belle mère (78 ans) qui est un peu perdue sur la procédure à tenir afin de pouvoir transmettre ses fonds à ses 2 petites filles majeures à son décès.

Son époux est décédé l'année dernière. Il y a eu partage de son assurance vie : 40% pour son épouse, 60% pour son fils et 5% à chacune de ses petites-filles (qui sont mes filles).

A ce jour, leur maison est en vente. Ma belle-mère et son fils en récupéreront chacun 50%.
C'est ici que l'interrogation intervient.

A son décès elle voudrait que ces fonds aillent à ses petits-enfants.

Pour ne pas avoir trop d'impôts (soit-disant 60%) au moment de la restitution de l'héritage, on lui a conseillé, avec l'accord de son fils, de mettre cet argent sur un compte au nom de ce dernier mais qu'elle pourrait se servir comme bon lui semblera.

Je pense pour ma part qu'une fois l'argent sur le compte de son fils il sera à lui. Ceci est-il juste basé sur la confiance? ou il y a moyen d'assurer ses arrières?

Au décès de sa mère pourra-t-il garder cet argent malgré les volontés de sa mère de le léguer à ses petites filles? Je ne trouve pas cela très clair.

Une autre question: comme on ne peut déshériter un enfant, une partie de l'héritage lui reviendra t'il obligatoirement?

Merci beaucoup pour votre aide. Tapez votre texte ici pour répondre ...

Par **janus2fr**, le **16/10/2014 à 11:58**

Beaucoup de questions...

Pour les frais de succession de 60%, cela ne concerne que les héritages entre "étrangers". Dans le cas d'un héritage entre grand-parent et petit-enfant, c'est beaucoup moins élevé, voir le tableau "Succession en ligne directe" à l'adresse

<http://www.impots.gouv.fr/portal/dgi/public/popup?espld=1&typePage=cpr02&docOid=documentstandard>

Par **beapassion**, le **28/11/2016 à 20:10**

Mon beau père est décédé et laisse 90000 euros (comptes bancaires) à partager entre ses 2 enfants (moitié chacun). Que leur restera t il après les retenues fiscales. Merci

Par **sarbach**, le **12/10/2017 à 20:50**

quel est le pourcentage de retenue par l'Etat dans le cas d'une succession tante - neveux. Cette tante était célibataire sans enfants, tous ces frères et soeurs sont décédés.

Par **Visiteur**, le **12/10/2017 à 22:54**

Bonsoir,

Les droits de succession seront ceux qu'auraient payé les frères et soeurs de la défunte, car les neveux et nièces viennent en représentation de leurs parents.

Le principe est simple : les héritiers représentants sont placés dans la même situation que l'héritier représenté. Ils se partagent donc l'abattement dont aurait pu bénéficier ce dernier et sont soumis au même barème des droits de succession.

Entre collatéraux, APRES un abattement de 15932€

35% sur la tranche inférieure à 24 430 euros

45% au-delà

Par lory jean marc, le 24/09/2018 à 02:29

un frere laisse a ses freres 140000euros combien faut il touche net,

Bonjour,

Les formules de politesse telles que "bonjour" ou "merci" sont obligatoires sur ce forum comme sur les autres...

Merci pour votre attention.

Par gwell19600, le 26/05/2019 à 08:11

Bonjour,

Ma grand-mère paternelle est decedee au mois de Janvier. Mon grand-père est décédé en 1980 et mon père en 2009.

Mon père était fils unique. Je suis le seul heritier survivant.

Je ne sais pas encore de quoi je vais hériter. Combien vont me prendre l'état et le genealogiste qui m'a retrouvé ?

Merci